



**Iñaki Galdos**

Premier Adjoint au  
Député Général du  
Gipuzkoa  
Cogérant de l'Agence  
transfrontalière



**Jean Grenet**

Député-Maire de  
Bayonne  
Président de la CABAB  
Cogérant de l'Agence  
transfrontalière

*Depuis le 9 novembre dernier, date historique pour l'Eurocité basque, nous avons le plaisir de compter parmi nos membres\* la Ville de Donostia San Sebastián et la Communauté de communes Sud Pays Basque.*

*En effet, l'Eurocité basque qui s'étend sur une cinquantaine de kilomètres sur la Côte basque entre Bayonne et San Sebastián était un projet dynamisé par la Communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et la Diputación Foral du Gipuzkoa. Ces deux nouvelles adhésions permettent d'assurer une continuité territoriale et une présence institutionnelle au sein de l'Agence transfrontalière qui légitiment davantage son action.*

*L'Agence transfrontalière est une instance d'échange et de mise en relation qui cherche à favoriser l'action transfrontalière de tous les opérateurs sur ce territoire. Mais, elle souhaite aussi marquer ce territoire de sa propre empreinte, en articulant et en structurant ce bassin de vie transfrontalier.*

*Nous savons que la concurrence est présente et que les difficultés existent mais, l'intérêt de coopérer va au-delà : notre coopération doit servir à nous aider, à mieux faire et offrir à nos concitoyens un espace de vie qui réponde à leurs besoins.*

*Aujourd'hui, c'est un grand pas qui est franchi dans cette direction et nous laissons la porte ouverte à d'autres candidats qui viendraient renforcer encore plus cette nouvelle gouvernance.*

*Celle-ci s'exprime aussi par l'intérêt d'autres institutions du Pays Basque à organiser et gérer différemment le territoire. Les 4, 5 et 6 novembre derniers, l'Agence d'Urbanisme Adour Pyrénées et le Conseil de développement du Pays Basque ont organisé un colloque sur l'aménagement durable des territoires.*

*Diverses questions étaient à l'étude et pendant trois jours des spécialistes se sont penchés sur des questions telles que la gestion durable de l'espace, la mise en place d'une mobilité durable et l'aménagement des villes et des villages.*

*L'élargissement de l'Agence transfrontalière vient renforcer cette tendance qui favorise le travail en réseau des acteurs territoriaux et cherche l'échelle géographique la plus efficace pour agir. L'Eurocité basque ne peut avancer qu'entre tous et avec tous et c'est pourquoi nous laissons encore la porte ouverte à d'autres possibles adhésions qui légitimeraient davantage encore la construction de l'Eurocité basque.*

## Un nouvel élan pour l'Eurocité basque

**L'agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque s'est élargie le 9 novembre 2009 à la Ville de San Sebastián et à la Communauté de communes Sud Pays Basque\*. Cet événement est le signe d'un nouvel élan pour la coopération au sein d'une "Eurocité" qui remplit petit à petit les chaînons manquants de la continuité territoriale entre Bayonne et San Sebastián.**



Le territoire de l'Eurocité basque, qui représente 600 000 habitants, constitue l'un des principaux axes routiers du Sud-Ouest de l'Europe. Très attractif, entre mer et montagne, il est également un territoire sous pression tant en matière de saturation de ses axes de transport que du point de vue de l'immobilier et du foncier. Au-delà de la gestion de l'urbanisation et des questions environnementales, l'enjeu de la coopération est de doter le territoire d'une réelle continuité, notamment en termes d'infrastructures.

Née en 1993 l'"Eurocité basque Bayonne San Sebastián" s'est structurée juridiquement en 1997 sous la forme d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE). En 1999, avancée importante, la réalisation d'un livre blanc a permis d'établir un diagnostic et une stratégie commune pour le territoire transfrontalier, avec trois objectifs principaux : créer une plateforme logistique d'échanges intermodaux, structurer la conurbation en une "métropole linéaire à plusieurs centres en réseau" et protéger et valoriser le patrimoine. Parallèlement, l'Eurocité s'est rebaptisée en "Agence transfrontalière"

marquant le passage d'une mission d'observation vers une mission plus opérationnelle de réalisation de projets.

L'arrivée en 2008 de Jean Grenet à la présidence de la CABAB\*\* a donné un nouvel élan à la coopération. Devenant co-gérant de l'Eurocité basque, il a souhaité relancer le projet sur deux axes : l'élargissement de l'Eurocité et la relecture du livre blanc sur deux priorités, la mobilité et le développement durable. A l'heure actuelle une étude sur la mobilité et les déplacements dans l'Eurocité est en cours : une première phase d'état des lieux vient d'être rendue et les deux phases suivantes doivent aboutir à des projets concrets. Concernant le développement durable, les priorités thématiques sont en cours de validation. Citons pour finir la parution en cette fin d'année 2009 d'un guide sur les compétences dans les différentes administrations de l'Eurocité, destiné aux porteurs de projets, aux élus et aux administrations. En 2009, la coopération a donc bien franchi une nouvelle étape sur ce territoire !

\* Douze communes autour de Saint-Jean de Luz.

\*\* Communauté d'agglomération Bayonne Anglet Biarritz.

## Sommet Aquitaine-Euskadi

**Le Sommet Aquitaine-Euskadi s'est tenu le 30 novembre 2009 à Bordeaux. Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine et Patxi López Alvarez, Lehendakari (président) du gouvernement basque, ont signé une déclaration commune visant à renforcer la coopération transfrontalière entre les deux régions.**

Cette déclaration concrétise leur engagement politique vers la construction d'une "Eurorégion Aquitaine-Euskadi" et ouvre la voie vers la création d'un groupement européen de coopération territoriale afin de doter celle-ci d'une assise juridique. Alain Rousset qui "attendait ce moment depuis onze ans" a accueilli le nouveau Lehendakari, Patxi Lopez Alvarez, dans un contexte de coopération renforcée. Ayant donné son accord très rapidement pour la tenue de ce sommet, ce dernier a en effet témoigné d'une forte volonté de coopérer.

L'Eurorégion, qui sera ouverte à accueillir d'autres membres, représentera six millions d'habitants. Ses grandes lignes seront établies

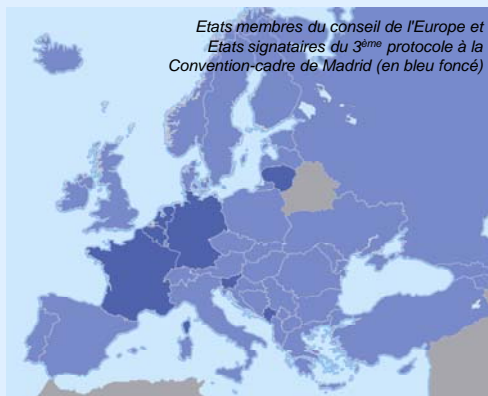
dans les six prochains mois. Outre la structuration juridique et la création d'un grand espace de relations, d'échanges et de projets communs "ayant une place significative en Europe", de nombreux thèmes ont été mis en avant.

Les transports constituent un enjeu majeur. L'"Y basque", nouveau réseau ferroviaire qui permettra de relier les principales agglomérations basques (transport de personnes et de marchandises) doit permettre d'intégrer le Pays basque dans le réseau transeuropéen de lignes à grande vitesse. L'objectif est également de décongestionner le trafic routier et de favoriser la mobilité locale.

De nombreux autres thèmes de coopération ont été mis en avant comme les ressources énergétiques, la recherche et l'innovation (clusters et pôles de compétitivité), l'agriculture, la santé, la culture et le tourisme ou encore la coopération universitaire avec le développement du réseau des Universités Aquitaine-Euskadi-Navarre.

## Le Groupement eurorégional de coopération (GEC)

La Conférence des ministres responsables des collectivités locales et régionales du Conseil de l'Europe, les 16 et 17 novembre derniers à Utrecht, a ouvert à la signature des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe le 3<sup>ème</sup> protocole additionnel à la Convention-cadre de Madrid\* instituant une nouvelle structure de coopération : le Groupement eurorégional de coopération (GEC), similaire au GECT. Sept Etats membres l'ont déjà signé: la Belgique, la France, l'Allemagne, la Lituanie, le Monténégro, les Pays-Bas et la Slovaquie. Voici quelques extraits de ce protocole.



Etats membres du conseil de l'Europe et Etats signataires du 3<sup>ème</sup> protocole à la Convention-cadre de Madrid (en bleu foncé)

### Partie I - Article 1 – Groupements eurorégionaux de coopération (GEC)

[...] Le but du GEC est de promouvoir, soutenir et développer, au profit des populations, la coopération transfrontalière et interterritoriale entre ses membres, dans leurs domaines de compétence communs et dans le respect des compétences fixées par la législation nationale des Etats concernés.

### Article 2 – Personnalité juridique, capacité juridique et droit applicable

Le GEC est doté de la personnalité juridique. Il est régi par le droit de la Partie, Etat membre du Conseil de l'Europe, dans lequel il a son siège.

Le GEC possède la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par la législation nationale de l'Etat dans lequel il est établi.

Le droit applicable à la personne morale choisie pour le GEC par les membres est précisé dans l'accord instituant le GEC [...].

Le GEC a le droit d'avoir son propre budget et le pouvoir de l'administrer.

Le GEC peut conclure des contrats, recruter du personnel, acquérir des biens mobiliers et immobiliers, et ester en justice.

### Article 3 – Composition

Le GEC se compose de collectivités ou autorités territoriales des Parties. Il peut aussi comprendre les Etats membres du Conseil de l'Europe dont relèvent les collectivités ou autorités territoriales concernées.

Peut aussi être membre d'un GEC tout établissement doté de la personnalité morale créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial et dont :

- soit l'activité est financée en majorité par l'Etat, des collectivités ou autorités territoriales, ou de tels établissements,
- soit la gestion est contrôlée par ces derniers,
- soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'Etat, des collectivités ou autorités territoriales, ou de tels établissements.

[...] Les collectivités ou autorités territoriales d'un Etat non Partie au présent Protocole, qui a une frontière commune avec une Partie qui est ou qui deviendra l'Etat de siège du GEC, peuvent participer à l'établissement d'un GEC ou devenir membres de ce dernier si un accord entre ces deux Etats le permet, sans préjudice des dispositions du présent Protocole. [...]

\* Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales conclue à l'échelle des Etats membres du Conseil de l'Europe. Pour télécharger l'intégralité du protocole : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=206&CM=8&DF=30/11/2009&CL=FRE>

## Revue de presse

- **L'Autrichien Johannes Hahn au poste de commissaire à la Politique régionale**, Localtis, 27 novembre - " José Manuel Barroso a présenté, vendredi 27 novembre, les portefeuilles de la nouvelle équipe qu'il va diriger pour un deuxième mandat à partir de février 2010"...
- **Vers une action concertée des acteurs de la politique régionale**, Localtis, 16 novembre " La mini-crise déclenchée [...] par la proposition de communication de la Commission sur la réforme de la politique de cohésion a lancé un premier débat sur l'avenir de la politique de cohésion."
- **UE/Russie : lancement de cinq programmes de coopération transfrontalière**, Europe Information Service, 26 novembre - "A l'occasion du sommet UE-Russie du 18 novembre, la Commission européenne et le ministère russe du Développement régional ont signé les accords financiers pour le lancement de cinq programmes de coopération transfrontalière."
- **Territoire. Les Eurodistricts se cherchent un sens**, Le Journal des Entreprises, 4 décembre "Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? Quel doit être notre rôle dans le développement des territoires ? C'est à ces questions que les représentants des 4 Eurodistricts de la région du Rhin supérieur ont tenté d'apporter un début de réponse le mois dernier, lors de leur première conférence annuelle."
- **Travailleurs frontaliers : pas de double imposition**, La Voix du Nord, 26 novembre " [...] Mardi soir, le parlement a définitivement adopté et sans aucune modification [...] l'avenant à la convention fiscale franco-belge du 10 mars 1964 tendant à éviter les doubles impositions."

## Agenda

### Séminaire URBACT "EGTC"

"Expertising Governance for Transfrontier Conurbations"



Le prochain séminaire du projet URBACT "EGTC" se tiendra à Tournai, en Belgique, le 11 février 2010 sur le thème de l'Implication de la société civile dans les agglomérations transfrontalières. Le débat s'organisera autour des questions suivantes :

- la mobilisation populaire dans les projets transfrontaliers,
- les médias transfrontaliers et la construction d'une communauté virtuelle,
- la démocratie participative dans les agglomérations transfrontalières.

Le 12 février à Lille se tiendra une conférence européenne sur la gouvernance métropolitaine, en partenariat avec le projet URBACT "Joining forces".

Pour plus d'informations : [mot@mot.asso.fr](mailto:mot@mot.asso.fr)  
+33 (0)1 55 80 56 80 - [www.urbact.eu/egtc](http://www.urbact.eu/egtc)



## Brèves

### ■ Exemption de visas dans les Balkans

Les ministres européens de la Justice et de l'Intérieur ont adopté le 30 novembre 2009 une décision permettant aux citoyens de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie de se déplacer dans l'ensemble des pays de l'espace Schengen sans visas pendant une période de six mois dont 90 jours sans visas. Ceci va renforcer considérablement les opportunités de coopérations et d'échanges avec ces pays.

### ■ Soins de santé en Europe

La proposition de directive européenne sur les soins de santé transfrontaliers, et le compromis proposé par la Présidence suédoise, n'a pas été approuvée par le Conseil européen Santé du 1<sup>er</sup> décembre 2009, du fait de l'opposition de plusieurs pays. La directive avait pour but de clarifier les conditions dans lesquelles les patients peuvent se faire soigner dans un autre Etat membre. Les principaux points de blocage portaient sur le remboursement des soins dispensés par des prestataires non conventionnés et sur la question de la définition de l'Etat membre d'affiliation.

### ■ "Working papers" de la DG Regio

La DG Regio publie un nouveau numéro "Working papers" intitulé "Les territoires aux caractéristiques géographiques particulières". Les "régions frontalières" y sont présentées comme la première des cinq spécificités propres aux régions européennes. [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/work/2009\\_02\\_geographical.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/work/2009_02_geographical.pdf)

### ■ Rencontre des agences d'urbanismes

Près de 1000 personnes se sont rendues à la 30<sup>ème</sup> rencontre nationale des agences d'urbanismes (et 8<sup>ème</sup> biennale des villes et des urbanistes européens) du 2 au 4 décembre 2009 à Nancy (France). La MOT et l'Agence d'urbanisme de Dunkerque y ont co-animé un atelier sur "Les villes transfrontalières, nouveaux pôles de développement du territoire européen". [www.fnau.org](http://www.fnau.org)

